

«Réduire les inégalités environnementales, un axe fort du Deuxième Plan national santé-environnement...»

Dans quel contexte s'inscrivent vos propositions pour le 2^e Plan national santé-environnement, remises le 16 avril aux ministres de l'Environnement et de la Santé? Ce 2^e PNSE, sur la période 2009-2013, s'inscrit dans la continuité du 1^{er} PNSE (2004-2008), tout en déclinant plusieurs engagements pris en octobre 2007 lors du Grenelle de l'environnement. C'est une nouvelle étape dans le développement durable. Ce plan devra s'articuler avec les autres plans en santé publique (plans cancer, nutrition et santé, santé et travail...) et ceux issus du Grenelle de l'environnement. C'est l'une de ses difficultés; aucun plan n'englobant en France tous les aspects santé-environnement. Mais ce plan reste centré sur l'Homme: s'il complète les plans visant à protéger l'environnement (l'Homme étant l'agresseur), il s'intéresse surtout aux effets sur l'Homme de la dégradation de l'environnement (l'Homme étant l'agressé).

Quelles sont vos priorités d'action?
Elles s'organisent autour de deux axes.



Pr MARC GENTILINI, président honoraire de l'Académie de médecine

Il s'agit, d'une part, de réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact en santé publique et d'autre part de réduire les inégalités environnementales. Il s'agit en premier lieu de protéger les personnes vulnérables: enfants, femmes enceintes, sujets immunodéprimés, atteints de maladies chroniques ou de cancers, personnes à faible statut socio-économique... La mise en place d'un plan national de traitement de l'habitat insalubre est ainsi actée. Mais il s'agit aussi d'identifier et de gérer les inégalités résultant d'expositions géographiques.

Quelques exemples de propositions pour réduire les expositions?

Le plan «particules» instaure une réduction de 30%, d'ici à 2015, des émissions de particules fines dans l'air - responsables de 30 000 décès en France en 1996 selon l'OMS. Pour atteindre cet objectif, il propose le renforcement de la réglementation sur les installations de combustion classées et l'instauration de mesures sur le chauffage domestique et les émissions des véhicules. Autre exemple: le plan prévoit une réduction de 30%, entre 2007 et 2013, des émissions dans l'eau et l'air de six substances toxiques: benzène, hydrocarbures aromatiques polycycliques, PCB, dioxines, mercure et solvants chlorés. Vis-à-vis des pesticides, le plan soutient les mesures du Grenelle de l'environnement: suppression progressive des 53 molécules les plus dangereuses, réduction de 50% de l'usage des pesticides d'ici à dix ans...

> PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE ROSIER

Placer en favori
IMPACT-SANTE.FR

Les tests génétiques en médecine manquent encore de pertinence

Connaître le risque de développer une pathologie à partir d'une analyse

gènes identifiés pour établir des facteurs de risque de développer des maladies

de génomique humaine de New York, estime quant à lui que ces inclus-